

Au terme de la bataille entre les candidates PS et UMP, Anne Hidalgo et [Nathalie Kosciusko-Morizet, Paris](#) aura, pour la première fois, une femme maire, rejoignant ainsi le cercle très restreint des capitales dirigées par le «?deuxième sexe?» (Varsovie, Madrid, Sofia...). L'exception qui confirme la règle?? Actuellement, moins de 14?% des 36.769 maires sont en effet des femmes. Un chiffre qui varie peu selon la taille des communes, même si les femmes sont plus nombreuses à tenir la responsabilité de premier édile dans les petites commune (celles de moins de 3.500 habitants avec un taux de 14,3?, selon le ministère de l'Intérieur) et plus rares dans les municipalités de 100.000 habitants et plus, avec cinq femmes, dont une seule issue de la droite?: les socialistes Martine Aubry à [Lille](#), Hélène Mandroux à [Montpellier](#) et Adeline Hazan à [Reims](#), Huguette Bello (PLR) à [Saint-Paul](#) de La Réunion et l'UMP Maryse Joissains à [Aix-en-Provence](#).

Si ces taux demeurent très faibles, ils ont tout de même quasiment doublé depuis mars 2001 pour les communes de moins de 3.500 habitants (7,8?% à l'époque) et sont passés pour les villes de plus de 100.000 habitants de 2,9?% à 13,5?%. Les conseils municipaux en effet ne cessent de se féminiser, grâce à la réforme constitutionnelle de 1999 et aux lois de parité –?d'abord celle de 2000, puis celle de 2007, qui a imposé sur les listes dans les communes de plus de 3.500 habitants une stricte alternance femme-homme. Leurs conseils municipaux sont désormais quasi paritaires, avec 48,5?% de femmes, relève le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Et ce mouvement doit s'amplifier à l'occasion des municipales cette année, en vertu de la loi du 17 mai 2003 qui réforme le scrutin pour les conseillers municipaux et communautaires?: désormais, la règle de stricte alternance s'applique dans les communes de plus de 1.000 habitants. Ce qui touche 6.550 municipalités. Avec un effet massif?: le 30 mars, ce sont 16.000 conseillères municipales supplémentaires qui vont faire leur entrée sur la scène politique.

Répartition inégale des responsabilités

Malgré ces avancées au forceps, de nombreux progrès restent à faire, au-delà de la «*parité quantitative*?»

, dans la

«*parité qualitative*?»,

selon les termes du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. En clair, dans le partage des responsabilités. Ainsi, sur la

«*force de la domination masculine en politique [...*

], le constat est sans appel?»

à la lumière de la répartition des attributions au sein du conseil municipal, selon une étude menée dans les villes moyennes par le sociologue Michel Koebel, maître de conférences à l'université de Strasbourg.

«*En dehors du sport, délégation peu prestigieuse mais quasi exclusivement masculine, la plupart des attributions les plus élevées dans la hiérarchie municipale sont massivement confiées à des hommes.*?»

Et à des hommes de plus de quarante ans, cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure. C'est le cas pour les finances (80%), délégation souvent réservée au premier adjoint, l'urbanisme, les travaux, la circulation ou la sécurité.

A l'inverse, «*les délégations les moins convoitées sont majoritairement confiées à des femmes*?» .

Exception cependant avec les affaires sociales, qui leur échoient régulièrement et sont à un niveau élevé de la hiérarchie municipale.

Il existe, en outre, des différences selon les couleurs politiques, les mairies PS ayant un taux de féminisation de 43% pour les deux premiers adjoints –aux délégations les plus lourdes– quand les mairies de droite affichent un taux de 30%. Mais, relève aussi l'étude, quand le maire est une femme, la «*répartition des rôles va plutôt dans le sens d'un renforcement de la domination masculine*?» .